



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 10387

Numéro SIREN : 802 316 919

Nom ou dénomination : 1 SIAM THAI

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2017 sous le numéro de dépôt 24923



20170249232015

DATE DEPOT : 12/04/2017

N° DE DEPOT : 24923

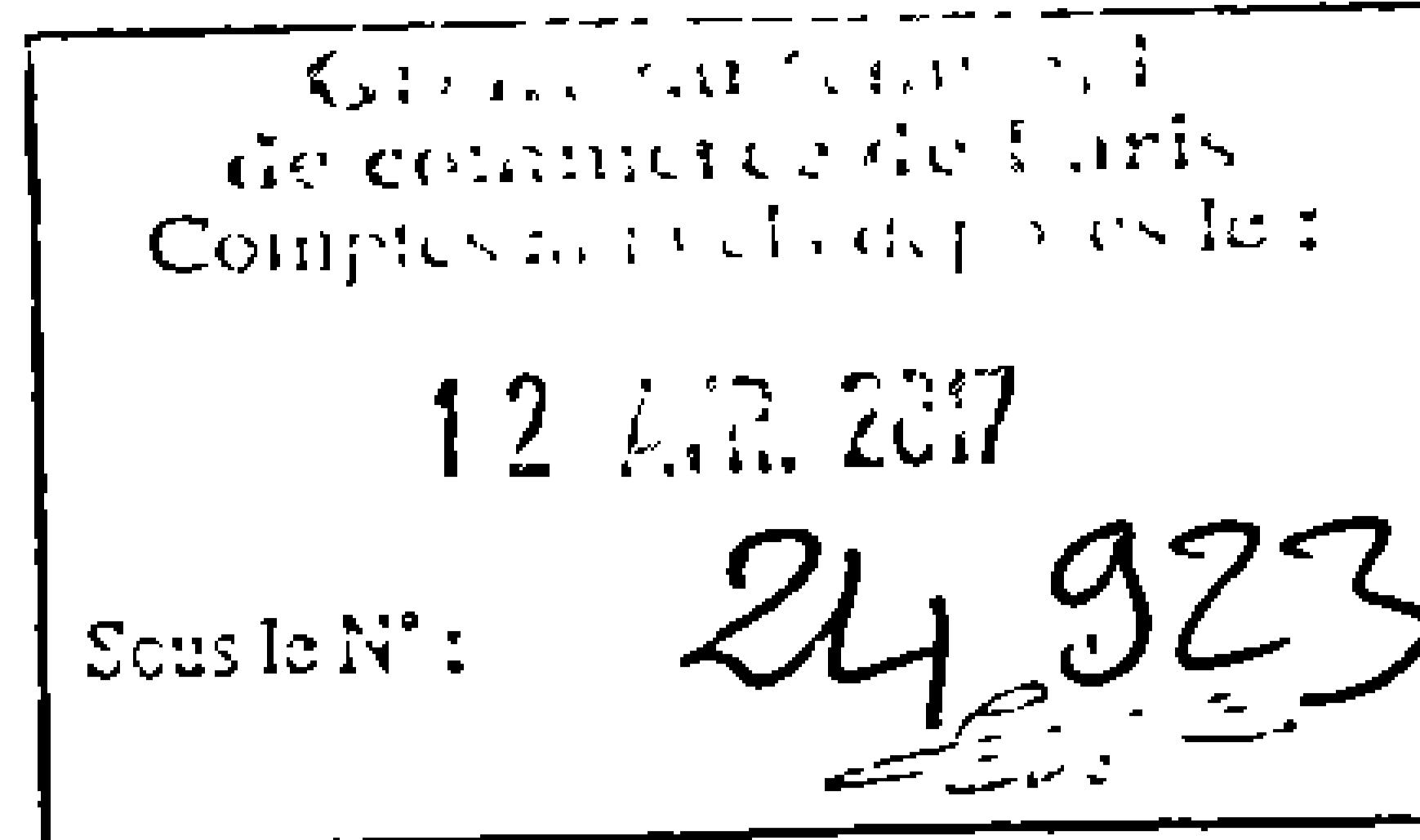
N° GESTION : 2014B10387

N° SIREN : 802316919

DENOMINATION : 1 SIAM THAI

ADRESSE : 70 bd Saint-Marcel 75005 Paris

MILLESIME : 2015



**SARL 1 SIAM THAI**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 82 Rue Halle  
75014 Paris  
R.C.S. : PARIS 802 316 919

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2016**

Le trente juin, l'an deux mille seize, à dix heures, les associés de la société **1 SIAM THAI** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et au siège social.

**Etait présent :**

**Monsieur WORACHINA Sitangkhan**  
propriétaire de ..... 250 Parts

---

250 Parts

Soit la totalité des parts composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par **Monsieur WORACHINA Sitangkhan**, gérant de la société.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2015;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

*SW*

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus de la gérance ;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 30.562 euros.

L'Assemblée donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

QW

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la distribution de la totalité du bénéfice de l'exercice soit 30.562 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

**Monsieur WORACHINA Sitangkhan**



**SARL 1 SIAM THAI**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 82 Rue Halle  
75014 Paris  
R.C.S.: PARIS 802 316 919

---

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION  
DU RESULTAT PROPOSE AU VOTE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2016**

- L'Assemblée Générale, sur proposition du gérant, décide de distribuer la totalité du bénéfice de l'exercice soit 30.562 euros.

**Pour Copie Certifiée Conforme**

**Le Gérant,**

***Monsieur WORACHINA Sitangkhan***



**SARL 1 SIAM THAI**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 82 Rue Halle  
75014 Paris  
R.C.S.: PARIS 802 316 919

---

**RAPPORT DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 JUIN 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**- Evolution prévisible et perspective d'avenir :**

L'exercice 2015 est marqué par une progression du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice dernier. Celui de l'exercice à venir sera encore satisfaisant et nous attendons un résultat satisfaisant.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

*S W*

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2015, date de la clôture de l'exercice, il n'existe aucune survenance d'évènements importants.

- Activité en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**RESULTAT - AFFECTATION**

- Examen de comptes et résultat

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement et de valorisation des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice 2015 s'élève à 299.586 euros contre 110.581 euros de l'exercice dernier ne comportant que 7 mois d'exploitation.

Les achats consommés représentent 71.371 euros contre 30.351 euros de l'exercice dernier. Le coefficient de la marge brute s'est remarquablement amélioré et passe de 3.64 à 4.19 en 2015.

Les charges externes, ramenées à 12 mois pour l'année 2014, restent stables d'un exercice à l'autre soit 67.195 euros en 2015 et 32.002 euros en 2014 pour 7 mois d'exploitation.

La masse salariale, charges sociales comprises, s'élève à 118.693 euros en 2015 contre 31.788 euros en 2014. Par rapport au chiffre d'affaires, le pourcentage est de 39.6% pour 2015 et 28.9 pour 2014. Pour 2015, la masse salariale est importante mais s'explique surtout par les charges sociales du gérant.

Les charges d'exploitation de l'exercice atteignent au total 264.310 euros en 2015 alors que celles de l'exercice dernier s'élèvent à 98.010 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 30.562

*S W*

euros et de le distribuer en totalité à l'associé unique.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les textes de résolutions qui sont soumises à votre vote

Vous aurez en outre à donner quitus à votre gérant pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2015 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'Article L 223-19 du nouveau code de commerce et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

Le Gérant,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan

Nim Q.

**SARL 1 SIAM THAI**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 82 Rue Halle  
75014 Paris  
R.C.S.: PARIS 802 316 919

---

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 JUIN 2016**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, il n'existe aucune convention conclue entre la société et les associés ou gérant.

Nous vous demandons, conformément à l'article L 223-19 du code de commerce, de statuer sur le présent rapport.

**Le Gérant,**

**Monsieur WORACHINA Sitangkhan**





Formulaire obligatoire  
(art. 53 A ou 302 seules à bis  
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU  
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01/01/2015  
et clos le 31/12/2015

Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"   
Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA   
Option pour le régime de la taxation au tonnage

(cocher la ou  
les cases  
correspondantes)

**A IDENTIFICATION**

Identification du 1 SIAM THAI  
destinataire 82 RUE HALLE  
75014 PARIS

Préciser:  
l'ancienne adresse en  
cas de changement:

le téléphone: 0612644974

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Restauration traditionnelle

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvoi page 4)

		Col 1	Col 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		40 162	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	2		
à déduire: quote-part des frais et charges correspondants ①	b		
revenus nets exonérés (a - b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d	
3 Total		40 162	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ③		40 162	
5 Plus-values	autres selon les règles prévues ① pour les participations	à court terme et à long terme ③ exonérées	à long terme imposables ③ - max de 16 %
	à long terme différée de 2 ans ③ (art. 39 quindecies II du CG)	donc plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CG) ③	
6 Exonérations et Abattements			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	ZRS art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/> 0
art. 44 octies et 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activités <input type="checkbox"/>	Jeune entreprise (JED) <input type="checkbox"/>
Exonération ou ⑦ abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables et taux de 16 %	sur le bénéfice	Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) <input type="checkbox"/> Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) <input type="checkbox"/> Option crédit d'impôt outre-mer secteur logement social (art. 244 quater X) <input type="checkbox"/>
7 BIC non professionnels (2031 Ter-SD) ③	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE

**8 Régime des sociétés de personnes ①**

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**ATTENTION:** toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats  
ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée.

Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).  
La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique « Recherche de formulaires ».

CGA  Viseur coventionné   
Nom, adresse, téléphone, télécopie:

Professionnel de l'expertise comptable: *SIKOR LEANG S.C.P.*

Conseil:

CGA:

N° d'agrément du CGA 111111 58, av. de Choisy Bat A 21 à PARIS, le 18/04/2016

*Expert Comptable*

58, av. de Choisy Bat A 21  
75016 PARIS

Tél. 01 53 60 83 96/Fax: 01 45 86 50  
SIRET: 331 211 579 00026

à PARIS

le 18/04/2016

Signature et

qualité du déclarant

SITANGKHAN WORACHINA

Gérant

Signature et

qualité du déclarant

Gérant

Signature et

qualité du

Désignation de l'entreprise <u>1 STIAM THAI</u>							Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise <u>82 RUE HALLE 75014 PARIS</u>							
SIREN	8	0	2	3	1	6	9
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1	,	2	Durée de l'exercice précédent *	0	,	7
							Exercice N° des 1 <sup>er</sup> 5 <sup>me</sup> 1 <sup>er</sup> 2 <sup>me</sup> 0 <sup>me</sup> 1 <sup>er</sup> 5 <sup>me</sup>
<b>ACTIF</b>				Brut	1	Amortissements-Provisions	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	127 000	012		127 000
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	43 650	030	4 442	39 208
	Immobilisations financières * (1)		040	10 672	042		10 672
Total I (5)				181 322	048	4 442	176 881
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	335	052		335
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	(2)	Autres * (3)	072	113	074		113
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	48 585	086		48 585
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II				098		49 033
Total général (I+II)				230 355	112	4 442	225 913
<b>PASSIF</b>							Exercice N° NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		2 500
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau				134		11 080
	Résultat de l'exercice				136		30 562
	Provisions réglementées				140		
Total I				142			44 142
Provisions pour risques et charges							Total II 154
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		120 507
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		14 599
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : -----)		169	5 399	172		46 665
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176			181 771
Total général (I+II+III)							225 913
RENOVS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	98 534
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	70 703
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 séquies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>1 SIAM THAI</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	x	Exercice N clos le 13,11,2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 231
	Production vendue	Biens Services *	215 217		214 299 355
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			218
	Production immobilisée *				222
	Subventions d'exploitations reçues				224
	Autres produits				226
	Total des produits d'exploitation hors TVA (0)				230 1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (0)				232 299 587
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 70 480
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 891
	Autres charges externes * : - dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242 67 195
	Impôts, taxes et versements assimilés	donc taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 350	244 3 569
	Rémunérations du personnel *				250 76 328
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 42 365
	Dotations aux amortissements *				254 3 470
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges : - dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262 12
	Autres charges : - dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264 264 310
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 35 277
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294 4 653
	Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300 62
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 30 562
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	30 562	314
Réintérêtrions	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	9 600	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGT) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des comptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sixties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Dont divers ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	40 162	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :		357		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	40 162	372

(3)

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 seconde A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI								1		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I</b> <b>IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>													
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	92 000	402	35 000	404		406	127 000				
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriel	440	9 850	442	20 280	444		446	30 130				
	Installations générales, agencements divers	450		452	12 800	454		456	12 800				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
Autres immobilisations corporelles	470	720	472		474		476	720					
Immobilisations financières	480	8 049	482	2 623	484		486	10 672					
<b>TOTAL</b>	490	110 619	492	70 703	494		496	181 322					
<b>II</b> <b>AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriel	530	970	532	2 862	534		536	3 832				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	368	544		546	368				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	2	562	240	564		566	242				
<b>TOTAL</b>	570	972	572	3 470	574		576	4 442					
<b>III</b> <b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR). (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values								
					Court terme * ⑤	Long terme							
1	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧										
				2									
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ⑨	579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>tertioles</i> )							591						
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI							Néant <input type="checkbox"/>
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634	636
	Sur stocks et en cours	640		630		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664	666
TOTAL		680		662		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations	Reprises					
Immob. incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780		
II	DÉFICITS REPORTABLES			III	DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Résultat déficitaire relevé de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984						
Déficits de l'exercice	860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter	870						
				V	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L213-1 et L211-1 du Code des Transports)		
VI	DIVERS				800		
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380		21 308
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		31 634
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		10 398
Montant des prélevements personnels de l'exploitant					399		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette subtilité figurent dans la notice n° 2033-NOT.

# CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-ESD 2016

5

Exercice ouvert le : 01012015 - à dos le : 31122015 Durée en pointe de moins 1 12 J. Néant

Name  \*

# I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	231
Production vendue - Biens	109	299 355
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation . . . . .	153	- - - - -
<b>TOTAL 1</b>	<b>144</b>	<b>299 587</b>

## II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	70 480
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	891
Autres achats et charges exemptes, à l'exception des loyers et redevances	125	40 725
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	26 470
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	12
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
<b>TOTAL 2</b>	<b>152</b>	<b>138 578</b>

### III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 = TOTAL 2 137 = 161 009

#### IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (Reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	161 003
--	-----	---------

(1) Attention. Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, différentes de la production (travaux) dans les lignes 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

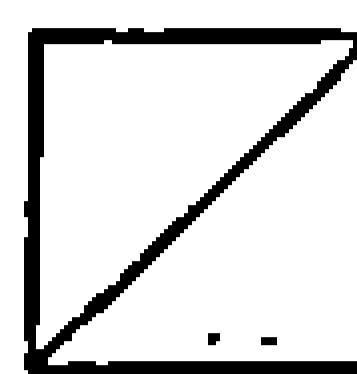
DGFiP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'art. III du CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(6)

N° de dépôt



(1) Néant

Exercice clos le

31/12/2015

SIREN

8 0 2 3 1 6 9 1 9

Dénomination de l'entreprise

1 SIAM THAI

Adresse (voie)

82 RUE HALLE

Code postal

75014

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	250

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

WORACHINA SITANGKHAN

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

250

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

25/11/1980 99 KAMPHAENG PHET

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

RUE SAINT PAUL PARIS FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

NOM

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

0

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

0000 0000 0000

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

0000 0000 0000

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2031-NOT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1)

Néant 

\*

Exercice clos le

31122015

SIREN

8 0 2 3 1 6 9 1 9

Dénomination de l'entreprise

1 SIAM THAI

Adresse (voie)

82 RUE HALLE

Code postal

75014

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :		Néant	
Désignation : 1 SIAM THAI			
Adresse : 82 RUE HALLE 75014 PARIS			
Siren : 802316919			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		4 272	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		71 207	
Dont préfinancement			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT + Autres crédits d'impôts)</b>			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE  
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

n°C.E.R.F.A - 14030°06

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 Ier à 1586 nones du code général des impôts)

Dénomination

1 SIAM THAI

Adresse

8 2 RUE HALLE

Code postal

7 5 0 1 4

Ville

PARIS

LA DECLARATION N°1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ  
Vous trouverez toutes les informations utiles sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 1 7

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 1 5 3 1 / 1 2 / 2 0 1 5

Date de cessation

WW / / 2 0

**I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT**

A1

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Toutefois, les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.), considérées comme étant mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés.

Si vous êtes dans cette situation, veuillez cocher la case A1.

**II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE**

Valeur Ajoutée

A2

161 009

case JU du 2035-ESD, case J17 du 2033-ESD, case SA du 2058-ESD ou case D12 du 2072-ESD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des Imprimés des lasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence

A3

299 586

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

SIREN de la société tête de groupe

A0

A PARIS

DATE 18/04/2016

SIGNATURE

SITANGKEAN MORACE (INA)

Gérant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 8 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des

# IMPÔT SUR LE REVENU

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

# DÉRÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notes)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et associées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CCG).  
(Si ce cadre est transférable, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC-B ou BIC non profes- sionnels • M. ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au titre réel ④
SITANGKEAM NORACHINA 36 RUE SAINT PAUL 75004 PARIS			

Sociétés en commandite simple **1** montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2015

# RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles **①**, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par tiers : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

● Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.		Exercice 2015
Montant des:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).</li> <li>- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.</li> </ul>	

# F DIVERS

**NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

## ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

## **G. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	<p>Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprenants, aux contraints et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fixées inscrites dans la colonne 18A.</p> <p>Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles qu'indiquent les sommes portées dans la colonne 20C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-maîtrise par les salariés.</p>	71 207
	Récessions d'honoraires, de commissions et de courages _____	
	Montant des prélèvements fédéraux effectués à titre personnel au cours de l'exercice (Q) _____	
	Montant des apports en capital ou des versements au compte courant faits au cours de l'exercice (Q) _____	

## **PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En acceptant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de mise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SC une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Etat préparatif	Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①	
				Montant	Base
Etat préparatif					
Etat final					

● Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

# HYBIC NON PROFESSIONNELS

## Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non-professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c